

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1325

présenté par

M. Peiro et M. Caullet

à l'amendement n° 1290 de M. Brottes

ARTICLE 30

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« annuels reconductibles »

les mots :

« reconductibles, annuels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.